

Bulletin Communal d'Information

Arcis-le-Ponsart



Janvier 2005

L'ECHO des LAVOIRS

La lettre du Maire

Chers amis,

Au seuil de cette nouvelle année, j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, mes vœux chaleureux et sincères de santé et de prospérité dans votre vie familiale et professionnelle.

Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes, il a fallu apprendre à travailler différemment, participer à de nombreuses réunions, accepter certaines décisions prises à la majorité qui n'étaient pas forcément les nôtres. Mais par ailleurs de nombreux points très positifs sont apparus, la gestion des ordures ménagères qui devenait insoluble pour notre commune isolée, la construction indispensable de déchetteries à Fismes et à Jonchery, la création d'un nouveau pôle scolaire à Crugny, le développement de l'assainissement collectif dont nous allons bénéficier dans le futur, la mise en commun de certaines grosses dépenses comme par exemple les dépenses de construction des stations d'assainissement.

Certes les taxes intercommunales et départementales ont augmenté entraînant de ce fait une augmentation de vos impôts locaux. Mais les efforts qui vous sont demandé doivent être entrepris pour bâtir notre avenir et celui de nos enfants en terme de développement durable dans une société en constante évolution.

Merci aussi à tous ceux, bénévoles ou élus, qui se dévouent pour la bonne marche et le bien être de la Commune.

Par leur travail et leur dévouement ils rendent plus facile et plus vivant notre quotidien.

Bien Cordialement,
Jean-Luc Dubois

**La Communauté de
Communes des
Deux Vallées du
Canton de Fismes**

La Communauté de Communes

Lors de l'adhésion d'Arcis-le-Ponsart à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes, des délégués ont été élus par le Conseil Municipal de votre commune, ces délégués au nombre de 4 (Titulaires Mrs DUBOIS ET COPET, suppléants Mrs POICHOTTE et THUBE), ont participé à un grand nombre de réunions hebdomadaires ou mensuelles du Bureau, du Conseil Communautaire ou des diverses commissions mises en place (42 réunions au cours de l'année). Etant donné la charge que représentent ces multiples réunions, le Conseil souhaiterait augmenter le nombre de suppléants. Dans ce but une demande a été soumise à la Communauté de Communes par les titulaires.

Un résumé des travaux réalisés et en cours vous est présenté ci-dessous.

Les statuts de la Communauté de Communes

Les statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes sont actuellement en cours de refonte complète afin d'y inclure certaines compétences jusqu'à lors non prises en charge et d'autres qui relèvent de l'intérêt communautaire :

- Les dépenses d'entretien concernant les groupes scolaires,
 - ⇒ Les dépenses d'investissement (construction, rénovation de bâtiments scolaires),
 - ⇒ Les transports scolaires.,
 - ⇒ Les restaurants scolaires.
- Les activités touristiques (financement de l'office du Tourisme, la mise en valeur du Patrimoine, l'entretien des sentiers de randonnée),
- L'aménagement de l'espace et le développement économique, dont l'aide aux créateurs et chefs d'entreprises,
- Le contrôle de l'assainissement non collectif des eaux usées,
- L'entretien de l'éclairage public,
- La possibilité de participation au développement d'activités sportives, culturelles,
- Le développement d'actions pour l'insertion (sociale et professionnelle) des jeunes en collaboration avec les communes et les structures existantes.

Protection de l'environnement

LES DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes est compétente en matière de gestion des déchets solides. A ce titre, elle dispose maintenant, en plus de la Déchetterie de Fismes, d'une nouvelle déchetterie à Jonchery sur Vesle où les habitants et les professionnels des Communes membres de la Communauté de Communes sont autorisés à y déposer leurs déchets triés.

LE TRI SÉLECTIF

Le tri sélectifs des déchets solides (ordures ménagères, emballages recyclables, papiers et journaux, verre) présente un intérêt financier certain, car il génère des recettes provenant des

filières de reprises des matériaux et d'Eco-Emballage. Il est bon de rappeler que bien trier permet de limiter les coûts de gestion des déchets.

L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif des eaux usées fait partie des compétences actuelles de la Communauté de Communes qui prend en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectifs, comme c'est le cas à Pévy et bientôt à Ventelay.

Par ailleurs la Communauté de Communes est désormais règlementairement responsable du contrôle des installations d'assainissement autonomes, de leur conformité et de leur maintien en bon état de fonctionnement. (lire les prescriptions techniques concernant les installations d'assainissement autonomes au chapitre « Vie de la Commune »)

Le Pays Rémois

Une réflexion régionale est en cours sur la création d'un Territoire réunissant dans la région urbaine de Reims, les projets communaux et intercommunaux sous le parrainage des Communautés de Communes et du SIEPRUR (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la charte pour le pays Rémois ont pour objet :

- De faciliter l'aménagement, l'équipement et l'embellissement des territoires de façon cohérente à l'échelon local et dans la continuité du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT),
- D'encourager les communes rurales et les villes régionales à œuvrer ensemble au développement économique et social de leur Territoire (revitalisation du commerce et de l'artisanat, amélioration de l'habitat.

Centre de Secours de Fismes

La construction d'un nouveau centre de secours à Fismes est en projet.

La commune aurait à sa charge une participation de 20.371,39 € payable en une seule fois ou en 15 annuités de 2.071,00 € chacune.

L'importance de cette participation soulève des questions qui seront posées à la Communauté de Communes.

La vie de la Commune

Comptes Administratifs 2003

		Dépenses en €	Recettes en €	Solde en €
Commune	Fonctionnement	74.631	164.110	+89.478
	Investissement	691.967	786.766	+94.798
Service des Eaux	Exploitation	3.511	6.511	+3.000
	Investissement	2.145	11.917	+9.772
C.C.A.S	Fonctionnement	357	711	+354

Les soldes positifs de l'exercice 2003 des sections de fonctionnement pour la Commune, le Service des Eaux et le C.C.A.S. sont affectés en recette de fonctionnement. Le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal est adopté par le Conseil.

Budgets Primitifs 2004

Votés à l'unanimité, les budgets primitifs sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

		Fonctionnement	Investissement
Commune	Fonctionnement	100.110 €	17.200 €
Service des Eaux	Exploitation	4.031 €	3.007 €
C.C.A.S	Fonctionnement	300 €	-

Taux d'Imposition 2004

Taxes Communales

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2004 les taux des taxes communales fixés en 2003 à savoir :

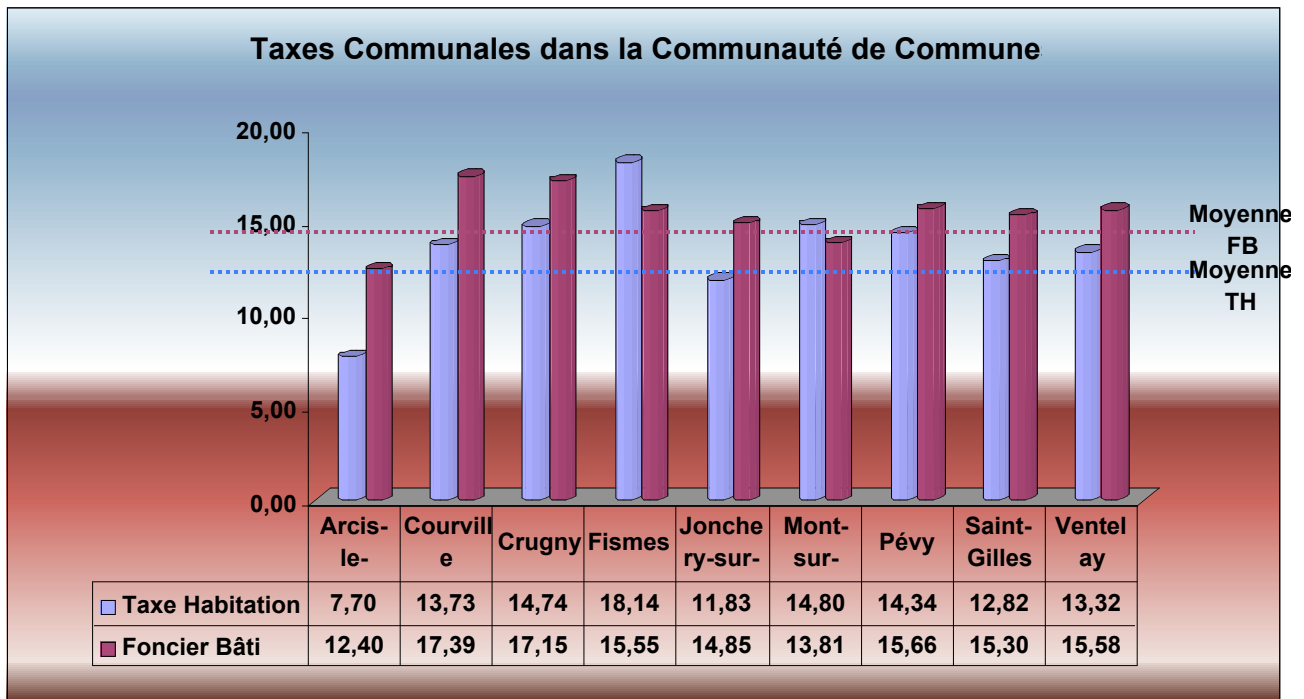
	2004
Taxe d'Habitation	7,7 %
Foncier Bati	12,40 %
Foncier Non Bati	6,10 %
Taxe Professionnelle	9,00 %

La Commission des Impôts de la Commune sera amenée dans les semaines qui viennent à se réunir pour examiner des disparités dues à un classement établi il y a plusieurs années et servant de référence aux services fiscaux.

Taxes Intercommunales

Les taxes intercommunales présentées dans le tableau ci-dessous sont votées par le Conseil de la Communauté de Communes.

	2004
Taxe d'Habitation	6,28 %
Foncier Bati	5,73 %
Foncier Non Bati	6,19 %
Taxe Professionnelle	3,27 %



Taxes Communales+Intercommunales 2004

	Taxes 2004			Rappel 2003	Evolution
	Communales	Intercommunales	Total (*)		
Taxe d'Habitation	7,70 %	6,28 %	13,98 %	13,50 %	+3,56 %
Foncier Bati	12,40 %	5,73 %	18,13 %	17,71 %	+2,37 %
Foncier Non Bati	6,10 %	6,19 %	12,29 %	11,82 %	+3,98 %
Taxe Professionnelle	9,00 %	3,27 %	12,27 %	12,03 %	+2,00 %

(*) Taux d'imposition Communale et Intercommunale réunis



Les Travaux de Voirie



Chemin des Bassins

Le Conseil a décidé le reprofilage et la réfection du chemin rural d'Arcis à Berry dit 'Chemin des Bassins', pour faciliter l'accès des véhicules d'entretien aux réservoirs d'eau potable pour un montant de 10.295,25 € H.T. Des travaux complémentaires d'écoulement des eaux ont également été réalisés pour un montant de 2.310 € H.T.

Abords de l'Eglise

Pour rester en harmonie avec les travaux d'aménagement au pourtour de l'église (en vue de canaliser les eaux pluviales) le Conseil décide d'aménager également en pavés la zone face à l'entrée latérale de l'église. Plusieurs devis ont été demandés.

Route de Dravegny

Le devis de la D.D.E. (36.000 € H.T.) concernant la réparation et l'enduisage de la route de Dravegny sur une longueur de 900 m, est en cours d'examen par le Conseil Municipal.

Rue Gorgery

Suite à des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales, les travaux rendus nécessaires pour y remédier seront entrepris et financés par la Communauté de Communes.

Rue de Mont-sur-Courville

Le re-profilage d'une partie de la rue a été effectué pour un montant de 2.020 € H.T.

Enduisage

L'enduisage d'une partie de la rue du Château Bobo et de la rue de Mont-sur-Courville a été effectué pour un montant de 3.487 € H.T.

Chemin de l'Abbaye

Le Conseil, après étude des travaux à effectuer sur le chemin de l'Abbaye, décide de mettre son entretien en attente en raison du coût élevé (14.450,00 € H.T.) et de donner priorité aux travaux de la route de Dravegny. Cependant le débroussaillage du chemin reste envisagé.

Rue Dragonnet

Afin de faciliter l'accès des riverains à leurs propriétés, le décaissement et l'aménagement de la rue Dragonnet (ex. ruelle Dragonnet) ont été votés pour un montant de 1.921 € H.T.

La toiture du lavoir qui menaçait de s'effondrer a été restaurée grâce à la participation active de plusieurs bénévoles.

Autres Travaux

L'éclairage public

Pour améliorer l'éclairage public dans certaines rues la pose de 2 lampadaires a été effectuée, l'un dans la rue de Mont-sur-Courville (face à l'ancien presbytère), l'autre dans la rue Dragonnet au carrefour avec la rue Gaucher pour un montant de 906,39 € H.T.

L'église

Le Conseil s'est rendu sur place pour étudier les travaux de mise aux normes de l'électricité (tableau électrique) et d'implantation de points de lumière à l'intérieur de l'église. 3 devis ont été présentés pour ces travaux qui sont confiés à l'entreprise MATHIEU (pour 3.715 € H.T.) qui prévoit 14 points lumineux au lieu de 4 pour l'entreprise la moins-disant.

Enfouissement

Le Maire propose d'étudier l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques autour de l'église qui déparent le site 'privilegié' de la Place de l'église en prenant contact avec le S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne).

La mairie

En prévision de l'équipement informatique du Secrétariat de la Mairie, des travaux de rénovations ont été effectués (électricité et chauffage pour un montant 1872,94 € H.T., peinture pour un montant de 2.624,17 € H.T.)

L'installation de l'ordinateur et du logiciel de Gestion Communale a été réalisée en 2004 (matériel 923,00 € H.T. et logiciel 580,00 € H.T.). Une subvention a été sollicitée au titre de la D.G.E.

La journée de formation au logiciel de gestion communale est programmée pour le tout début de l'année 2005

La rénovation du couloir de l'entrée de la Mairie est en projet. Plusieurs devis ont été présentés. Les travaux sont confiés à l'entreprise GUYOT la moins-disant pour 2.292,48 € H.T.

Le Cimetière

La haie de clôture du nouveau cimetière constituée de 60 photinias de 60 cm de haut a été plantée au printemps par 5 bénévoles. Le coût a été de 392,46 € H.T.

L'aménagement d'un jardin du souvenir (1 stèle et 6 caveaux à urnes) a été voté par le Conseil pour un montant de 1.110 € H.T.

Une subvention pour ces 2 opérations a été sollicitée au titre de la D.G.E.

Par ailleurs, la réalisation de marches (5) en pierre entre l'ancien et le nouveau cimetière a été confiée à l'Entreprise LABRUYERE pour le montant de 1.023 € H.T.

Monument aux Morts

Des travaux d'entretien du monument aux morts ont été confiés à l'entreprise LABRUYERE.

Elagage

L'élagage des places du village (Place Etienne Moreau et Place de l'Eglise) n'ayant pas pu être réalisé l'année dernière du fait de l'arrêt de travail de 15 mois de l'employé municipal, trois devis ont été présentés : CAT de Jonchery sur Vesle (747 € H.T.) pour 28 tilleuls, DUFRESNE (2.280 € H.T.) pour 38 tilleuls et PRAT (4.200 € H.T.) pour 38 tilleuls. Le Conseil décide de confier les travaux au CAT de Jonchery dans la limite de 1.028 € H.T. pour 38 tilleuls.

L'Assainissement

Une étude dite de « zonage » sera prochainement réalisée à Arcis le Ponsart. Cette étude a pour objectif de délimiter les zones d'assainissement collectif (habitations raccordables au réseau de collecte des eaux usées) et les zones d'assainissement non collectif (habitations éloignées et/ou non-raccordables) dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines.

L'approbation du zonage n'engage pas la Communauté de Communes sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement.

Actuellement l'assainissement individuel des eaux usées n'est pas toujours conforme à la réglementation et notamment l'arrêté du 6 mai 1996.

Un défaut de conception et/ou une négligence de l'entretien ont un effet notoire sur le milieu naturel (nuisances de tout ordre) ou même un risque potentiel de salubrité publique.

En attendant les conclusions du zonage et la venue des travaux, il est important que les habitants entretiennent régulièrement leur fosse (minimum tous les 4 ans) et nettoient plus fréquemment (tous les 6 mois) les autres équipements de la filière (bacs dégraisseur, pré-filtre et regard de répartition).

Un contrôle par les Services Techniques de la Communauté de Communes des systèmes d'assainissement individuels devrait être mis en place au plus tard le 31 décembre 2005.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le technicien de la Communauté de Communes, Alexandre POTIER, au 03.26.83.06.60.

Les Télécommunications

Couverture Téléphonie Mobile



Pas de mieux ! Dans les parties hautes du village, certains utilisateurs réussissent à capter le réseau. De ce fait, notre commune n'est pas considérée comme « zone blanche » et n'est donc pas classée dans les zones prioritaires !

Comme indiqué dans notre précédent numéro, le déploiement se fera en fonction de l'intérêt économique de l'opérateur.

Les délégués à la Communauté de Communes ont demandés à ce que ces aspects de couverture, en terme de téléphonie mobile et d'accès haut-débit à l'internet, fassent partie des **projets prioritaires** pour les 3 années à venir en terme de **développement économique**.

Site Internet

La Commune d'Arcis le Ponsart ouvrira cette année son site internet.
<http://www.arcisleponsart.fr>.

Ce site présentera l'actualité municipale et le calendrier des différentes manifestations organisées dans la commune.

Au sommaire, infos pratiques et publication des offres de marchés. Des liens seront créés avec les sites de la Communauté de Communes et de Fismes.info (voir ci-dessous)

fismes.info,

Retenez cette adresse. Derrière celle-ci se cache une bande de passionnés, amateurs de notre région, se sont réunis dans une association à but non-lucratif et ont pour ambition de **valoriser, promouvoir et dynamiser** à travers la création d'un site internet, **le Fismois** (de l'Abbaye de Vauclair à l'Abbaye d'Igny en passant par tous les

villages). Jusqu'à ce jour, rien n'avait été fait dans ce domaine.

N'est-ce pas une occasion de parler d'Arcis le Ponsart ? De faire connaître notre beau village aux nouveaux arrivés ?

L'équipe fismes.info recherche, archive, et recense tout document sur Arcis, (histoire, entreprises, bâtis, environnements, randonnées, associations...)

C'est le premier site internet relatant Arcis le Ponsart. De plus il est à votre disposition, vous pouvez y ajouter ce qui vous tient à coeur : votre entreprise, vos projets, l'histoire de votre maison de votre rue...

Pour tout renseignement, contactez l'association : contact@fismes.info

Accès à l'Internet Haut Débit (ADSL)



Rien de bien nouveau sur ce sujet.

Malgré les différentes démarches engagées auprès de France-Telecom, la connexion de la Commune à l'ADSL, n'est pas à l'ordre du jour des implantations prévues.

Seuls espoirs, la déclaration du Premier Ministre, 14 septembre 2004, annonçant une couverture de 70% du territoire français pour fin 2005, et les évolutions technologiques, qui permettront d'étendre la zone desservie dans un rayon de 7 ou 8km du standard téléphonique pour 4km actuellement.

Ligne Electrique THT

L'année 2004 a été marquée par la question de l'implantation de la ligne THT dans la Vallée de l'Ardre.

A l'initiative de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, une réunion publique d'information s'est tenue à la Mairie, en présence de Monsieur François MOURRA, actuel Vice-Président du Conseil Général de la Marne, et du Conseil Municipal de notre commune.

A cette occasion, ont été présentés les trois cheminements appelés fuseaux envisagés entre la sous-station de Vézilly et la ligne 225.000 volts, Ormes-Soissons ainsi que leurs conséquences environnementales.

Lors de cette réunion, il a également été exposé l'ensemble des démarches effectuées par les représentants des communes visées par le projet, par ceux des instances départementales, par nos parlementaires et par les associations.

Ces interventions ont été faites auprès des différents acteurs du projet et notamment auprès des ministères concernés afin de tenter de dégager une solution d'enfouissement à la suite de la proposition par Monsieur LE PREFET d'implantation du fuseau OUEST traversant la Vallée de l'Ardre.

La solution de l'enfouissement n'a pas été retenue au regard du surcoût d'investissement évalué à environ 10 millions et demi d'euros sur 10 km.

C'est ainsi que par décision du 7 septembre 2004, Monsieur le Ministre DEVEDJIAN a décidé de retenir l'implantation du fuseau EST comme fuseau de moindre impact en privilégiant le regroupement des infrastructures le long de la ligne TGV.

La solution retenue n'étant pas satisfaisante notamment pour Le Parc de la Montagne de Reims qui se voit traversé en partie par la ligne électrique, la décision ministérielle a fait l'objet d'un recours en annulation.

Etat Civil

Naissance



1 petit habitant de plus à Arcis le Ponsart :

- Jules GLOD le 05/04/2004

Mariage



Ont échangé leur consentement mutuel :

- Mathieu BODY et Mathilde MALAPEL le 28 Août 2004

Décès



Nous ont quitté au cours de cette année mais resteront dans nos mémoires :

- 1 moniale de l'Abbaye d'Igny
- M. Yves THERON, ancien maire et conseiller municipal, le 16 Décembre 2003
- Mlle Florence DRU le 21 Mars 2004
- M. Théodore NIEZNAJKO le 23 septembre 2004

Nouveaux arrivants



Nous souhaitons la bienvenue aux familles récemment installées dans notre village :

- Sophie et Xavier DUCARNE et leurs enfants Chloé et Charles,
- Christelle DESPREZ et Steve COLNOT

Recensement 2005

L'enquête de recensement 2005 de la population se déroulera en Janvier et Février 2005.

A cette fin, vous allez recevoir la visite de M. BOUVIER, agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Informations Pratiques

Ordures ménagères



Attention : La collecte des ordures ménagères s'effectue désormais tous les Mardi entre 04h00 et 14h00 (pensez à sortir ces ordures le Lundi soir). Ce ramassage hebdomadaire concerne les ordures ménagères habituelles et une semaine sur deux, soit les caissettes bleues (corps plats : journaux, magazines, revues, emballage carton, prospectus...), soit les caissettes jaunes (corps creux : bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes de conserves, cannettes,...).

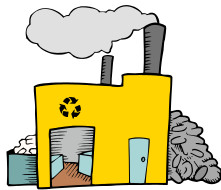
Pour les résidents secondaires des sacs bleus et jaunes remplaçant les caissettes sont à leur disposition en Mairie de même que toutes informations détaillées concernant le tri sélectif des ordures ménagères. Une benne à monstres sera mise régulièrement (Printemps et Hiver) à disposition par la Communauté de Communes à une date qui vous sera précisée ultérieurement.

Service de Vidange



Chaque printemps depuis 4 ans, la municipalité a mis à la disposition des habitants d'Arcis un service collectif de vidange (fosses septiques, bacs à graisses,...) assuré par un prestataire qui est rémunéré en fonction du temps passé par foyer. Devant le succès de ce service la commune a décidé de le renouveler chaque année.

Déchetterie



Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes le 1er Janvier 2003, nous avons accès à la déchetterie de Fismes (Chemin Saint Ladre - Tél : 03.26.48.72.38) pour les déchets non gérés par le tri sélectif (déchets verts, métaux, batteries, huiles de vidanges, déchets dangereux...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'été	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	14h00 à 19h00	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00
Horaires d'hiver	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00

Ramassage scolaire



Les horaires des cars de ramassage scolaires sont les suivants :

	Du Lundi au Vendredi		Le Samedi	
	Départ Matin	Retour Soir	Départ Matin	Retour Midi
Collège	07h26	17h14	07h26	12h46
Maternelles	07h48	16h39	07h48	12h12
Primaires	07h48	16h39	07h48	12h12

Les Services Sociaux

Services à Domicile – A.D.M.R.

Les services de l'A.D.M.R. sont destinés aux familles, personnes handicapées, personnes âgées et personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés. L'A.D.M.R. (Association du Service à Domicile) peut vous aider pour des périodes temporaires ou durables, à faire face à des difficultés de la vie quotidienne.

- Maintien à domicile,
- Portage des repas,
- Services et centres de soins,
- Etablissements d'accueil infirmiers,
- Télé-assistance, etc.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. sont sur le terrain, ils connaissent les personnes et le personnel adapté, auxiliaires de vie sociale et familiale, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières et aides soignantes.

Mesdames Gilberte LELEU (03.26.48.09.55) et Marie-Anne ROSSET (03.26.48.87.48 le Week-End) peuvent vous mettre en relation avec les responsables locaux de l'association.

Une documentation concernant tous les services proposés par l'A.D.M.R. est à votre disposition en Mairie.

Coordination Gériatrique

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) de Fismes – 12bis rue des Chailleaux- , destiné aux personnes de plus

de 60 ans et à leur famille est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h30.

Ce centre répond de manière personnalisée et gratuite à la question qui se pose parfois de façon aiguë :

- Que faire quand un ancien devient dépendant ?
- Comment s'organiser ?
- Quelles démarches entreprendre ?
- Quels dossiers constituer ?

Une coordinatrice, Mme COUSIN et une secrétaire Mlle DESOTHEZ sont là pour vous conseiller, déterminer les besoins, proposer des plans d'aide.

Tél : 03.26.48.95.86.

Assistantes Maternelles

Les assistantes maternelles agréées de la Commune d'Arcis-le-Ponsart sont :









Mme Valérie LACOMBE
Ferme de la Vallée de Bois
Tél : 03.26.48.76.29

Et

Mme Claire MOROY
6, rue Messine
Tél : 03.26.48.82.04

Adresses Utiles

Services d'Urgence

	Groupe Médical de Fismes 2 rue René LETILLY	Tél : 03.26.48.83.69 Fax : 03.26.48.09.12
	Urgences médicales SAMU	15
	Pompiers	18
	Gendarmerie Nationale	17
	Ambulances de l'Ardre	03.26.48.84.16 ou 08.00.62.44.84
	Ambulances Fismes Assistance	03.26.48.13.87
	Centre anti-poison	03.83.32.36.36
	EDF sécurité / dépannage	08.10.33.30.51
	Lyonnaise des Eaux (24h/24)	03.23.53.85.85

Secrétariat Mairie



Mairie d'Arcis le Ponsart – 19 Rue Howard Houston – Tél : 03.26.48.06.24
Secrétaire de Mairie : M. Serge BOUVIER

Les horaires d'ouverture de la permanence de la Mairie sont :

Lundi de 17h30 à 19h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 17h30 à 19h30

M. le Maire, Jean-Luc DUBOIS se tient à votre disposition pour vous donner toute information utile ou pour recevoir vos suggestions. Il se propose de vous rencontrer soit pendant ses permanences (Lundi et Vendredi).

Bibliothèque Municipale



Mme Anne-Lise VILLIERE se tient à votre disposition le premier vendredi de chaque mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, pour le prêt de livres. Anne-Lise a tout lu ou presque et peut donc vous conseiller de façon éclairée. Depuis les livres destinés aux tout-petits jusqu'aux dernières nouveautés, le choix est grand. Un Bibliobus passe régulièrement pour renouveler les titres.

Les Associations

Arcis Animation

Cette association se donne pour tâche d'organiser des événements et des fêtes dans notre Commune, soirées à thème, marches sportives, fête du village, ...

Toutes idées d'animation sont les bienvenues. Caroline FREYSS , présidente de l'association (03.26.48.86.59) sera heureuse de les recevoir.

Les Cavaliers d'Arcis-le-Ponsart

Cette association a pour objectif la découverte de la nature autour d'Arcis à travers la pratique de la promenade à cheval. L'association présidée par Anne-Lise VILLIERE, participe également aux événements citoyens de la Commune 14 Juillet, 11 Novembre ou à la distribution des cadeaux de Noël de la Commune à nos aînés.



JALMALV-SPAM

L'association JALMALV – SPAM (Jusqu'À la Mort Accompaner La Vie – Soins Palliatifs Marne a pour objectifs :

- de promouvoir la recherche sur l'ensemble des personnes en fin de vie,
- de contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort,
- d'améliorer le soutien des malades en phase terminale et de leurs familles,
- de reconnaître pour les accompagnants, les familles et les soignants la nécessité de l'échange, du soutien et de la formation,
- d'améliorer l'accompagnement des mourants,
- d'encourager et participer à la création de lieux où accueillir les gens en phase terminale.

Représentante pour Fismes et ses environs :

Madame Freyss – 11 rue Henri Howard Houston – 51170 Arcis le Ponsart

Répondeur : 03 26 48 86 59 ou 06 09 13 65 26 82

Animations

HALLOWEEN 2003

Cette soirée n'a pas été une réussite. Les enfants étaient nombreux au rendez-vous mais peu de parents. La soirée dansante et le dîner ont dû être annulé.

Cette fête d'Halloween n'ayant plus trop de succès et l'association ne pouvant assurer la sécurité des enfants non accompagnés, nous avons décidé de ne pas recommencer en 2004.

BEAUJOLAIS NOUVEAU 2003

Comme en 2002, notre « Petite soirée beaujolais entre amis » a été un franc succès.

Et pourtant, tous s'en souviennent, le beaujolais n'était pas vraiment bon !! Mais nous nous sommes bien amusés avec le concours et les chants.

NOEL 2003

Nous n'avons pas eu de spectacle car il est difficile de trouver des artistes chaque fois différents et des programmes de qualité. Par contre, le Père Noël est passé pour gâter les enfants et les seniors. Les parents ont apporté des pâtisseries que nous avons dégustées avec un bon chocolat chaud.

Ensuite, nous sommes partis en car pour une visite au village illuminé « Villers sous Châtillon ».

ATELIERS FETE DES MERES ET FETE DES PERES 2004

Les enfants étaient tous au rendez-vous. Les aînés ont pu aider les plus petits.

Pour leur maman, ils ont confectionné un mobile, porte photos, et pour leur papa une station météo.

13 -14 JUILLET 2004

Le 13 au soir, nous avons défilé avec des lampions et des feux d'artifice. Puis nous nous sommes retrouvés pour boire un verre de sangria et goûter des tartes maison.

Le 14, après la commémoration et l'apéritif, nous étions 53 adultes et 11 enfants à rester déjeuner. Installés sous les arbres, certains ont fait la sieste et d'autres ont joué à la pétanque. La journée s'est terminée par un dîner improvisé.

FETE PATRONALE 21/22 AOUT 2004

Une bonne ambiance durant tout le week-end avec, en plus, un temps idéal.

Au programme : Tournoi de ping-pong, danses western, animation musicale, concours de pâtisserie, jeux pour les enfants, buvette, manège, et le fameux barbecue du soir.

BEAUJOLAIS NOUVEAU 2004

Cette version 3 de la « petite soirée beaujolais entre amis » nous a réservé quelques surprises. Nous avons pu déguster le « Arcis nouveau » et découvrir un site Internet dédié à notre région. Le beaujolais était meilleur que l'année passée.

La famille qui a gagné le concours ne devait pas s'attendre à être récompensée par ... un joli coq. Cette année encore, la joie et la bonne humeur étaient présentes jusqu'à 3 heures du matin !

NOEL 2004

Dès le matin, le Père Noël a fait le tour du village en calèche, accompagné de ses lutins. L'équipage a eu bien froid, mais nous les remercions car ils ont distribué des colis aux aînés de la Commune.

L'après-midi, les enfants ont pu voir un spectacle magnifique « La symphonie de Melo-Meli ». Nous nous souvenons encore de la mélodie « je m'appelle Gomette... ». D'ailleurs, les enfants présents sont repartis avec le CD de l'histoire.

A la fin de ce conte, le Père Noël est revenu à Arcis pour les petits. Certains ont eu un peu peur. Mais ils ont été consolés avec des friandises et de beaux cadeaux.

Un seul bémol : beaucoup de petits étaient absents et le Père Noël un peu déçu.

Nous vous avons proposé de décorer le sapin placé dans votre rue en rouge et or afin que le village soit harmonieux. Nous vous remercions d'avoir répondu aussi nombreux malgré des rubans difficiles à nouer ! Nous vous distribuerons, l'année prochaine, c'est promis, du matériel de meilleure qualité.

Toute l'équipe d'animation remercie les bénévoles et en particulier les pâtissières qui pour les différentes manifestations nous concoctent des desserts à chaque fois meilleurs et notre spécialiste du chocolat chaud.

Vous désirez effectuer des travaux de rénovation ou d'agrandissement ?

NE PAS OUBLIER QUE :

SONT SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE : TOUS LES TRAVAUX QUI CHANGENT LA NATURE DE L'OCCUPATION D'UN BATIMENT ET EN GENERAL TOUT CE QUI MODIFIE SON ASPECT EXTERIEUR.

SONT SOUMIS A DECLARATION DE TRAVAUX : LA CREATION DE CLOTURE, MODIFICATION DE TOITURE (CHASSIS DE TOIT), PERCEMENT DE FENETRE OU DE PORTE ET AGRANDISSEMENT DE MOINS DE 20 M2 DE SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE.

Arcis-le-Ponsart se trouve en site « protégé » (proximité d'un monument historique). Les demandes de permis de construire doivent donc obligatoirement être approuvées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Avant de déposer votre projet, assurez-vous que celui-ci correspond aux prescriptions suivantes généralement préconisées par l'Architecte des Bâtiments de France :

- Toitures à 2 pentes à 45° en ardoise ou tuile plate flammée.
- Lucarnes à 2 versants (ou 3), largeur inférieure à 1 mètre.
- Châssis de toit pose encadrée, largeur inférieure à 0,80 m, hauteur plus importante que largeur.
- Souche de cheminée en briques de parement ou en pierre de taille, proche du faîtage. Si tubage, la cacher par mitron en terre cuite.
- Murs en moellons jointoyés au mortier de chaux naturelle ou pierre de taille ou maçonnerie enduite au mortier de chaux naturelle (attention : le ton pierre pratiqué habituellement se révèle souvent beaucoup trop clair).
- Ne pas peindre ou enduire des pierres.
- Ouvertures plus hautes que larges, croisées à 6 carreaux, volets bois à barres (éviter les volets roulants inesthétiques. Sinon, les rendre le plus discret possible : pas de caisson extérieur, laisser les volets en bois.
- Peinture des menuiseries gris clair, blanc cassé, pastel ou ton bois. Eviter les teintes criardes.
- Clôture sur rue et en limite de propriété composée d'une haie vive d'essences locales non résineuse (éviter les thuyas,...), doublée ou non d'un grillage, ou mur en pierre de taille ou moellons.

Ces démarches et prescriptions ne doivent pas être considérées comme une tracasserie administrative de plus, mais comme le moyen de sauvegarder l'originalité et le caractère de notre village, typique de l'architecture rurale de la Vallée de l'Ardre et dont nous pouvons être fiers.

La Commission d'Urbanisme d'Arcis se tient à votre disposition pour vous conseiller.

Service Départemental de l'Architecture de la Marne : 03.26.47.74.39
Bâtiments de France : 03.26.47.49.37

Vos idées et Suggestions



Toutes remarques et/ou suggestions seront considérées avec toute notre attention.



A retourner à la Mairie ou à remettre à l'un des Conseillers Municipaux.

Mairie d'Arcis-le-Ponsart
19, Rue Howard Houston
51170 - Arcis-le-Ponsart
Tél : 03.26.48.06.24

EMETTEUR

	Nom	Prénom
è Mr		
è Mme		

SUGGESTIONS

REMARQUES



*« Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous,
mais demandez vous plutôt ce que vous pouvez faire pour lui. »*

John F. KENNEDY (20 janvier 1961)

Album photos 2004



Fête Communale 2004, danse 'Western' et jeux pour enfants...



... et pour les 'grands' avec un concours de gâteaux, à voir et à manger !



Noël 2004, le père Noël en tournée et un superbe spectacle de marionnettes.